Déclaration d'une liaison par autocar ≤ 100 km

Partie 1 : Eléments obligatoires (publiés sur le site de l'Arafer)

Idantification de l'entité effectuant la déclaration		
Nom de l'entreprise	Flixbus France SARL	
Raison sociale de l'entreprise	Flixbus France SARL	
Preuve de l'inscription au registre mentionné à l'article L. 3113-1 du code des transports ¹	Licence Communautaire (pièce jointe)	
Département d'établissement de l'entreprise	92 Hauts de Seine	

	Linişon déclarés
S'il s'agit d'une modification d'une déclaration existante, indiquer le n° de la déclaration modifiée (par exemple D2017-xxx) et les modifications apportées :	Annule et remplace les déclarations suivantes : Déclaration n° D2015-001 Déclaration n° D2015-002 Déclaration n° D2016-059
 Places commercialisées en sus du volume initialement déclaré 	non (vair valume ci-dessous)
Places commercialisées à des horaires s'écartant de plus d'1/2 heure de ceux initialement déclarés	oui (voir horaires ci-joints)
Diminution de temps de parcours d'au moins 10%	non (voir temps de parcours ci-dessous)
Modification du point d'arrêt à l'origine ou à la destination initialement déclarés	non
Origine² de la liaison (aaresse précise du point d'arrêi, n°, rue, commune, coordonnées GPS au format décimal)	BRIVE-LA-GAILLARDE CENTRE (Boulevard Jules Ferry, 19100 Brive-la-Gaillarde) 45.156972, 1.535421
Destination³ de la liaison (adresse précise du point d'arrêt, n°, rue, commune, coordorinées GPS au format décimal)	LIMOGES (108 Allée de Seto, 87000 Limoges) 45.835897, 1.268347

^{1 «} Les entreprises de transports public de personnes établies sur le territoire national doivent être inscrites à un registra tenu par les autorités de l'Etat dans les conditions prévues par l'article L. 1421-1. L'inscription à ce registre peut être subordonnée à des conditions d'établissement, d'honorabilité professionnelle, de capacité financière et de capacité professionnelle selon des modalités fixées par décret en Conseil d'Etat »

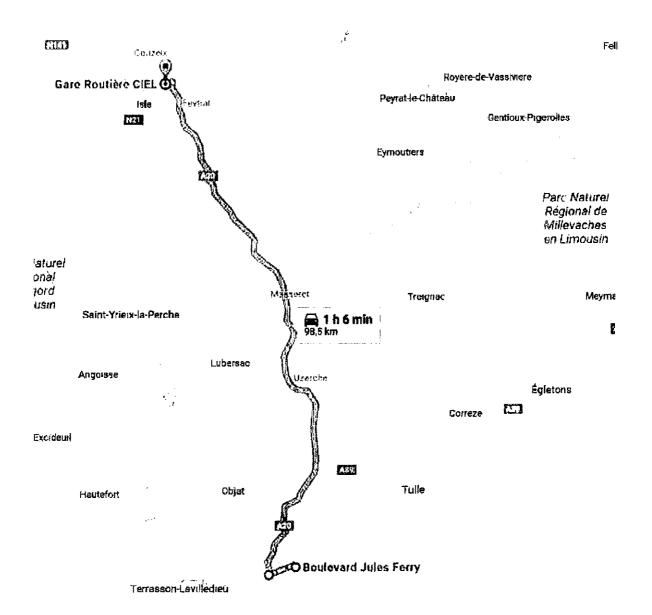
² Extrémité 1 de la liaison concernée

³ Extrémité 2 de la liaison concernée

Pièce(s) jointe(s) : n° 1 Nom(s) du(des) fichier(s) : Itinéraire Brive-la-Gaillarde Centre - Limoges
1 heure et 25 minutes
Pièce(s) jointe(s) : n° 2 Nom(s) du(des) fichier(s) : Fréquence Brive-la-Gaillarde Centre - Limoges

Pièce jointe n°1

<u>Itinéraire Brive-la-Gaillarde Centre - Limoges</u>



Pièce jointe n°2

Fréquence Brive-la-Gaillarde Centre - Limoges

14 passages hebdomadaires

Jour/Itineraire	Départs de	Départs de			
	Brive-la-Gaillarde Centre vers Limoges	Limoges vers Brive-la-Gaillarde Centre			
			Lundi	07h15	20h00
			Mardi	07h15	20h00
Mercredi	07h15	20h00			
Jeudi	07h15	20h00			
Vendredi	07h15	22h30			
Samedi	08h2O	18h45			
Dimanche	13h30	22h15			
Offre par trajet	53 places	53 places			